

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : C DE C DE SUD MESSIN
Utilisateur : UT_200039907 UT_200039907

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	230405_FOOTSTAT
Objet :	20- Délibération n° 2 votée le 05/04/2023 ? EXTENSION DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS » A UN « EQUIPEMENT DEDIE A LA PRATIQUE DU FOOTBALL SITUE A REMILLY » ET UN « EQUIPEMENT SPORTIF DEDIE A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME SITUE A SOLGNE » (5.7)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	057-200039907-20230405-230405_FOOTSTAT-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 057-200039907-20230405-230405_FOOTSTAT-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D02 _ Extension comp_tence Construction entretien et fonctionnement equipements sportifs.pdf Nom métier : 99_DE-057-200039907-20230405-230405_FOOTSTAT-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	237.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	14 avril 2023 à 11h10min19s	Dépôt dans un état d'attente

Posté	14 avril 2023 à 11h10min22s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Brigitte TORLOTING
En attente de transmission	14 avril 2023 à 11h10min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2023 à 11h10min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2023 à 11h10min32s	Reçu par le MI le 2023-04-14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date de l'affichage : 31 mars 2023

Nombre de conseillers élus : 51
Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de votes : 43

Le 5 avril 2023 - cinq avril deux-mille-vingt-trois - à vingt heures, l'Assemblée dûment convoquée par envoi de mail en date du 31 mars 2023, s'est réunie à l'Espace Sports et Loisirs de Rémyilly, sous la présidence de Madame Brigitte TORLOTING.

Présents titulaires : 34

Mesdames et Messieurs Patrick ANGELAUD, Gilles DROUIN, Jean-François HESSE, François HENOT, Gilles VAVRILLE, Audrey CHOLEY, Jean-Marc REMY, Hervé SENSER, Brigitte TORLOTING, Hervé BELLOY, Sébastien MAUVIGNANT, Frédéric REICHEL, Raphaël ELIN, Nathalie GOEDERT, Sébastien WIERZBICKI, Jean-Luc SACCANI, Sylvie WEISBECKER, Bernard THIRIAT, Maurice FERRY, Florence IVARS, Angel RENAUDIN, Denis VEISS, Jean-Marc GRUNFELDER, Emilie FABRE, Xavier FENOT, Mariline THIEBAUT, Hervé MARTIN, Patrice GERARDIN, Victorien NICOLAS, François VALENTIN, Colette ROTTIER, Jean-Marc SAUTREAU, Anne-Françoise NEUSCHWANDER et Michel GUERBERT

Suppléants remplaçants de droit des titulaires absents : 3

Messieurs Denis BEAUCOUR, Eric RETTEL et Romain KELLER.

Pouvoirs : 6

Madame Sylviane SOL a donné procuration à Monsieur Gilles VAVRILLE, Madame Agnès PORTENSEIGNE a donné procuration à Madame Sylvie WEISBECKER, Madame Séverine COURTOIS SENE a donné procuration à Madame Colette ROTTIER, Monsieur Jean-Pierre TONDON a donné procuration à Monsieur François HENOT, Monsieur Jean-Christophe MOULON a donné procuration à Monsieur Patrick ANGELAUD, Monsieur Laurent NOEL a donné procuration à Monsieur Jean-Marc REMY.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs Angel MIDENET, Délégué suppléant d'Ancerville et Eric ANDRE, Délégué suppléant de BECHY ;

Messieurs Jean STAMM, Maire de Solgne, Jean-Marie STABLO, Maire Honoraire de Rémyilly et David BELIN, Conseiller municipal de Cheminot ;

Madame Virginie DEDOLA, journaliste, et Monsieur Pierre GENOIS, correspondant local, du Républicain Lorrain ;

Monsieur Guillaume DESFORGES, Directeur Général des Services et Madame Carole VOYER, Responsable de l'Administration Générale de la Communauté de Communes du Sud Messin ;

Mesdames Alexia SCHMISSER, Julie MOUSSLER, Danielle JAGER-WEBER et Mireille JACQUEMIN.

Monsieur Gilles VAVRILLE procède à l'appel des présents et des représentés. Constatant que le quorum est atteint, Madame Brigitte TORLOTING ouvre la séance.

2 - *Délibération n° 2 votée le 05/04/2023* – **EXTENSION DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS » A UN « EQUIPEMENT DEDIE A LA PRATIQUE DU FOOTBALL SITUE A REMILLY » ET UN « EQUIPEMENT SPORTIF DEDIE A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME SITUE A SOLGNE » (5.7)**

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Monsieur Gilles DROUIN, 8^{ème} Vice-Président chargé de la Culture du Sport et des Associations, expose que les réflexions et propositions de la 8[°] Commission, puis l'arbitrage du Bureau conduisent à étendre la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs » à :

- un « **Équipement sportif dédié à la pratique du football situé à Rémilly** ». Afin de compléter la couverture complète du Sud Messin (les secteurs de Verny et Solgne disposant déjà d'un terrain de football synthétique pour les besoins des clubs et pratiquants) il faut aménager un équipement de ce type à Rémilly pour tout le secteur
- un « **Équipement sportif dédié à la pratique de l'athlétisme situé à Solgne** ». Afin de répondre aux besoins du Club d'athlétisme du Sud Messin (environ 120 licenciés) qui ne dispose actuellement d'aucun équipement, il faut aménager un équipement dédié à cette pratique et répondant aux normes départementales, ainsi que les locaux indispensables (un bâtiment intégrant vestiaires, club-house, local de rangement du matériel et bureau). A l'issue d'une étude de faisabilité, il est possible de réaliser ces aménagements sur l'actuel terrain naturel de football situé à Solgne.

Vu le rapport de Monsieur le 8^{ème} Vice-Président et après en avoir délibéré ;

- Le Conseil Communautaire **DECIDE** (41 pour, 2 abstentions et 0 contre) de :
- Étendre la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs » à un équipement sportif dédié à la pratique du football situé à Rémilly, et un équipement sportif dédié à la pratique de l'athlétisme situé à Solgne
- Mandater la 8[°] Commission pour établir dans un délai de 2 mois les éléments techniques et financiers permettant d'obtenir un subventionnement de 70 %
- Mandater la CLECT pour évaluer les charges nouvelles ainsi transférées, selon la méthode de droit commun, dans un délai de 2 mois
- Inscrire les crédits nécessaires au BP 2023
- Autoriser la Présidente à engager les procédures nécessaires et signer toute pièce se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
GOIN, le 12 avril 2023

La Présidente

Brigitte TORLOTING

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site : www.telerecours.fr